

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2025/02/02

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	15
Votants :	19
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune SAINT GERMAIN LES BELLES sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 6 mai 2025

Objet

Admission en non-valeur

Présents : M ANTOINE ; M BERTRAND ; M DELANOTTE ; MME DELHAYE ; M DESSANE ; M LABRUNE ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M CHAZELLE ; M CHIBOIS ; M GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; M LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs :

M CELERIER donne pouvoir à M LAVOREL
M CUBERTAFON donne pouvoir à M LAGORCE
M DUBOIS donne pouvoir à M GAUTHIER
Mme JAUFFRET donne pouvoir à M CHAZELLE

A la demande du Comptable Public le 25 avril 2025, il est demandé au Conseil Syndical de délibérer le mandatement d'admission en non-valeur sur le budget principal pour émission du mandat au compte 6541 pour la somme de 6 298.35 € relative à la liste communiquée N° 7249580412.

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité les admissions en non-valeur pour la somme de 6 298.35 €

Le Président,
Edmond LAGORCE

